

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6, Rue des Minimés – 13530 TRETTS

Tél : 04 42 29 40 29



MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES

1/2019

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACCORD CADRE
ARTICLES 27, 28, 41, 78 et 80
DU CODE DES MARCHES PUBLICS**

Cahier des Charges

Mode de consultation : le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 27, 28, 41, 78 et 80 du code des marchés publics.

Personne publique : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Personne responsable du marché : Madame Marie France LEFORT – Président

Ordonnateur : Madame Marie France LEFORT – Président

Comptable assignataire : Monsieur le Percepteur Receveur de TRETTS

Personnes habilitées à donner les renseignements :

- Mme Catherine CASANOVA : Renseignements administratifs – Tel : 04 42 29 40 29
- M. Joël ETRILLARD : Renseignements techniques – Tel : 06 19 60 01 12

▪ **Article 1 – Objet du marché**

Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc.

Le Syndicat Intercommunal permet à des enfants et adultes de découvrir, s'initier et se perfectionner à la pratique d'activités sportives et/ou artistiques.

Marché de type Accord cadre avec émission de bons de commande : Les prestations feront l'objet de bons de commande passés en application des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins (Par mail ou courrier).

Le marché est décomposé en 21 lots, constituant chacun un marché distinct.

Lots	Désignation	Montant en euros Maximum (H.T.)
1	Activité équestre – zone est	32 500
2	Activité équestre – zone ouest	12 000
3	Activités nature	5 000
4	Artistique	14 000
5	Ateliers pâtisserie	12 500
6	BD / Dessin / Manga	3 900
7	BMX Race	8 300
8	Cirque	6 000
9	Escrime	4 800
10	Eveil Musical	3 600
11	Freestyle Foot	4 000
12	Gym aux agrès	6 400
13	Jeux de société	2 400
14	Pétanque	3 000
15	Photo	1 400
16	Planche à voile	3 300
17	Plongée et connaissance du milieu marin	4 600
18	Tennis	7 200
19	Théâtre	3 500
20	Voile	11 200
21	Yoga créativité	6 000

▪ **Article 2 – Forme juridique du marché**

2.1. Procédure adaptée

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 27 et 28 du code des marchés publics.

2.2. Transmission des documents par voie électronique

Conformément à l'article 41, notamment son paragraphe II, alinéa 2° et vu l'avis du Journal Officiel relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services spécifiques, s'agissant de services sportifs, récréatifs et culturels, l'utilisation de moyens de communication électronique ne sera pas exigée. En effet, la plupart des prestataires associatifs pouvant prétendre à être candidats ne sont pas en capacité de répondre de façon électronique.

Cependant, s'agissant d'un marché avec une procédure adaptée, la transmission électronique par mail est autorisée sur l'adresse : **marchepublicsiha@orange.fr**. Un accusé de réception sera adressé par mail.

2.3. Durée du marché

La durée du présent marché court à compter de la date de notification de ce dernier à l'attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra fin le **31 décembre 2020, à l'exception des activités engagées pour l'année scolaire qui pourront se terminer au 2 juillet 2021.**

2.4. Marché de type accord cadre avec émission de bons de commande

Le présent marché est passé selon la procédure des articles 78 et 80 du code des marchés publics. Les mentions devant figurer sur chaque bon de commande sont les suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire,
- La date et le numéro du marché,
- La date et le numéro du bon de commande,
- La nature et la description des prestations à réaliser,
- Les délais d'exécution (date de début et de fin),
- Les lieux d'exécution des prestations,
- Le montant du bon de commande.

Seuls les bons de commande signés par le représentant du pouvoir adjudicateur pourront être honorés par le ou les titulaires.

La durée d'exécution d'un bon de commande ne peut pas excéder la date fixée de la fin du marché.

▪ **Article 3 – Délais d'exécution**

3.1. – Délais de base

Les délais d'exécution se confondent avec la durée du marché précisée à l'article 2.3 du présent document. Les bons de commande précisent ces délais en cas de besoin.

Les délais et dates d'exécution sont en principe déterminés en fonction du planning prévisionnel du titulaire. Toutefois, des modifications peuvent y être apportées dans les conditions de l'article 3.2 ci-dessous.

3.2. – Modifications de délais

Les délais et dates de réalisation peuvent faire l'objet de modifications en considération notamment des conditions météorologiques ou des empêchements indépendants de la volonté des deux parties.

En tout état de cause, des modifications de calendrier pourront intervenir d'un commun accord entre les parties, obligation faite au titulaire d'en informer au préalable le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc et d'avoir obtenu son agrément au moins trois semaines avant la date d'exécution concernée.

▪ **Article 4 – Condition d'exécution des prestations**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché). En cas de réalisations de prestations non conformes, le Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc pourra appliquer une décote proportionnelle aux écarts constatés par rapport à la prestation demandée.

LOT 3 – Activités Nature

Le titulaire du marché pour le lot 3 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être en mesure d'assurer des stages à thématique activités nature, à raison de cinq séances de 3 heures maximum, du lundi au vendredi, pour environ **66** enfants de 4 à 13 ans répartis sur 11 périodes durant les vacances scolaires*,
- Proposer des activités nature diversifiées, de type contacts avec les animaux, approche des insectes, plantations, sensibilisation à l'environnement, activités manuelles en lien avec la nature..., adaptées à l'âge des participants,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.***

LOT 4 – Artistique

Le titulaire du marché pour le lot 4 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **220** stagiaires, de 4 à 13 ans répartis sur l'année*,
- Proposer des ateliers artistiques diversifiés et appropriés à l'âge des participants,
- Accueillir **110** stagiaires environ durant les vacances scolaires* (Hiver, Printemps, Été, Automne) :
 - Stages du lundi au vendredi.
 - Durée : cinq demi-journées à raison de 3 h par séance et/ou journée à raison de 6 h.
 - Journée et demi-journée à la carte (optionnel).
- Accueillir **90** stagiaires environ durant les vacances scolaires* (Hiver, Printemps, Été, Automne) :
 - Prestations du lundi au vendredi.
 - Durée : 5 séances de 2 h.
 - Groupes de 10 à 15 enfants de 4 à 6 ans.
- Accueillir **20** enfants environ, hors vacances scolaires :
 - Atelier le mercredi après-midi.
 - Durée : 2 h par groupe de 10 à 15 enfants de 4 à 7 ans.
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique des activités,
- Fournir avant chaque période, la liste des intervenants et leurs diplômes,

Les candidats devront indiquer s'ils acceptent les séances dites « à la carte » pour une seule demi-journée ou journée et le cas échéant, faire une proposition tarifaire.

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.**

LOT 5 – Ateliers Pâtisserie

Le titulaire du marché pour le lot 5 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Pâtisserie, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **100** enfants de 4 à 13 ans, répartis sur 5 périodes de vacances scolaires*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Proposer un apprentissage de la pâtisserie adapté à l'âge des participants avec des réalisations diversifiées chaque jour,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.**

LOT 6 – BD / Dessin / Manga

Le titulaire du marché pour le lot 6 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Dessin, BD et Manga, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **60** enfants répartis sur 5 périodes durant les vacances scolaires*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.**

LOT 7 – BMX Race

Le titulaire du marché pour le lot 7 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages BMX pour environ **110** enfants de 6 à 16 ans du lundi au vendredi à raison de cinq demi-journées de trois heures, répartis sur les périodes de vacances scolaires*
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Être affilié à la Fédération Française de BMX,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique du BMX (vélo, casque, gants et protection),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité, les diplômes.

**** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.***

LOT 8 – Cirque

Le titulaire du marché pour le lot 8 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer 2 semaines de stages de 5 jours de 9 h à 16 h 30, du 20 au 24 avril 2020 et du 6 au 10 juillet 2020.
- Proposer les ateliers suivants : Assiette chinoise, Mini trampoline, Jonglage, Trapèze, Rouleau, Clown, Acrobatie, Main à main, Fil de fer, Corde lisse, Boule d'équilibre, etc...,
- Accueillir environ **30** stagiaires par stage, à partir de 7 ans, soit environ **60** stagiaires en totalité,
- Assurer les stages dans une salle mise à disposition par le SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme de spectacle à l'issue du stage.

LOT 9 – *Escrime*

Le titulaire du marché pour le lot 9 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation et de perfectionnement à la pratique de l'escrime, à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, durant les vacances scolaires*,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **80** enfants de 4 à 13 ans répartis sur 5 périodes durant les vacances scolaires*,
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française d'Escrime,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.***

LOT 10 – *Eveil Musical*

Le titulaire du marché pour le lot 10 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'éveil musical à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour environ **120** stagiaires, par groupe de 12 à 15 enfants de 4 à 6 ans répartis sur l'ensemble des périodes de vacances scolaires*,
- Le travail proposé devra être axé autour du développement de la motricité et de l'attention grâce à la découverte d'un large éventail d'instruments et de styles de musiques, au travers de l'écoute et de la pratique. **La réalisation d'un instrument de musique ou une présentation du travail réalisé sous forme de spectacle clôturera le stage.**
- Assurer les stages sur les lieux d'activités choisis par le Syndicat Intercommunal en fonction de ses besoins (dans la limite du périmètre des Communes du SIHA),
- Proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments...),
- Fournir avant la séance le nom de la personne encadrant l'activité, les diplômes,

**** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.***

LOT 11 – Freestyle Foot

Le titulaire du marché pour le lot 11 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Freestyle foot, à raison de cinq séances de 2 heures, du lundi au vendredi, pour environ **72** enfants répartis sur 6 périodes durant les vacances scolaires*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.**

LOT 12 – Gymnastique aux agrès

Le titulaire du marché pour le lot 12 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **210** enfants répartis sur l'ensemble des périodes des vacances scolaires,
- Proposer des stages de gymnastique aux agrès, du lundi au vendredi à raison de 3 heures par séance, de débutant et perfectionnement, pour **50** stagiaires environ durant les vacances scolaires pour les enfants de 8 à 14 ans, pour la pratique de la gym sportive (agrès, sol, poutre, saut cheval, barres asymétriques),
- Accueillir des groupes de 12 à 15 enfants de 7 à 14 ans à raison d'une séance de 2 h par groupe une à trois fois par semaine pour la période d'été (environ **170** enfants sur 12 séances).
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Gymnastique,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

*** Les semaines de stages et les jours d'encadrement des groupes seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.**

LOT 13 – Jeux de Société

Le titulaire du marché pour le lot 13 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Jeux de société, à raison de cinq séances de 3 heures maximum, du lundi au vendredi, pour environ **48** enfants répartis sur 4 périodes durant les vacances scolaires*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.**

LOT 14 – Pétanque

Le titulaire du marché pour le lot 14 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation à la pétanque à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour **50** enfants de 7 à 14 ans répartis sur 4 périodes durant les vacances scolaires*.
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, équipements aux normes), affiliation à la Fédération Française de Pétanque,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des éducateurs encadrant l'activité, les diplômes,

*** Les semaines de stages seront définies en accord entre le candidat sélectionné et l'adjudicateur.**

LOT 15 – Photo

Le titulaire du marché pour le lot 15 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Photo, à raison de trois séances de 3 heures, sur 3 jours, pour environ **30** enfants répartis sur 3 périodes durant les vacances scolaires*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné.**

LOT 16 – Planche à Voile

Le titulaire du marché pour le lot 16 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages adultes et enfants à partir de 10 ans, de niveau débutant et perfectionnement, pratique de la planche à voile et du funboard, du lundi au vendredi entre 2 h et 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 18 h,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **28** stagiaires répartis sur 3 semaines d'été,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes) et être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 8 juin pour le mois de Juillet et le 15 juillet pour le mois d'août.
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

LOT 17 – Plongée et connaissance du milieu marin

Le titulaire du marché pour le lot 17 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Se situer impérativement sur le littoral à proximité de Marseille ou La Ciotat,
- Accueillir 8 enfants de **6 à 8 ans** pour un stage de 5 jours du **27 au 31 Juillet 2020**.
Programme indicatif : Sensibilisation au milieu marin, connaissance d'un port et de ses activités, randonnée aquatique palmée et sentiers sous-marins, sortie bateau, rencontre avec des pêcheurs, observation des oiseaux, découverte du littoral...
- Accueillir 8 enfants de **8 à 12 ans** pour 1 stage de 5 jours **du 20 au 24 Juillet 2020**.
Programme indicatif : Sensibilisation au milieu marin, découverte aquatique en randonnée palmée depuis la plage, activité terrestre et sortie bateau, découverte de sentiers sous-marins, découverte du littoral, baptême de plongée et activités subaquatiques...
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Afficher une signalétique spécifique qu'il devra préciser lors du dépôt de sa candidature telle qu'une affiliation à la Fédération Française de Plongée ou tout autre démarche effectuée par des services chargés du contrôle et habilités à attester de la conformité des prestations,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 12 Juin. Au-delà les réservations de stages pourront être annulés par le titulaire.

LOT 18 – Tennis

Le titulaire du marché pour le lot 18 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages d'initiation au tennis pour environ **120** stagiaires de 7 ans et plus, de niveaux débutant et perfectionnement, du lundi au vendredi à raison de 2 h ou 3 h/jour (à préciser dans le mémoire technique), répartis sur les périodes de vacances scolaires*,
- Le lieu de l'activité devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Être affilié à la Fédération Française de Tennis,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de cette activité,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité, les diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (activités, durées, âges...) devra en premier lieu répondre à la demande du cahier des charges.

*** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines de 3 ou 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata sera appliqué.**

LOT 19 – Théâtre

Le titulaire du marché pour le lot 19 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages de théâtre du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, pour environ **30** enfants de 8 à 15 ans, répartis sur 2 périodes, **du 20 au 24 avril et du 17 au 21 août 2020**,
- Le lieu du stage devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Fournir avant la séance, la liste des personnes encadrant l'activité,
- Avoir du personnel compétent, habilité et agréé pour la pratique de cette activité,
- Accueillir des stagiaires
- S'adresser aussi bien aux débutants qu'aux stagiaires confirmés. Les techniques de base devront être abordées,
- Organiser la présentation du travail réalisé sous forme d'un spectacle en fin de stage.

LOT 20 – Voile

Le titulaire du marché pour le lot 20 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Être situé impérativement sur le littoral entre Marseille et Bandol,
- Proposer des stages de voile pour adultes et enfants à partir de 7 ans, de niveau débutant au niveau perfectionnement, du lundi au vendredi 2 h 30 à 3 h par jour (à préciser dans le mémoire technique), sur une plage horaire comprise entre 13 h 30 et 17 h,
- Être en mesure d'assurer les prestations pour environ **72** stagiaires répartis sur 9 semaines en été, entre le 29 juin et le 28 Août 2020,
- Proposer les supports de type Optimist, Laser « pico » ou catamaran, adaptés à l'âge et à la pratique des différents publics.
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipement aux normes),
- Disposer de structures adaptées aux activités proposées,
- Prendre en compte de manière professionnelle les exigences sécuritaires et proposer un projet pédagogique,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de la voile (combinaison, shorty, harnais, gilet de sauvetage...),
- Fournir avant la séance, la liste des moniteurs encadrant l'activité et les diplômes,
- Être affilié à la Fédération Française de Voile,
- Fournir en fin de stage, à chaque stagiaire, une attestation de niveau et un livret permettant de suivre sa progression ou un passeport voile fédéral.
- La confirmation des stages de la part de l'adjudicateur devra intervenir au plus tard le 8 juin pour le mois de Juillet et le 15 juillet pour le mois d'août.
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires (sports adaptés, autres tranches d'âge...)

LOT 21 – Yoga créativité

Le titulaire du marché pour le lot 21 devra s'engager à répondre aux obligations suivantes :

- Proposer des stages à thématique Yoga créativité, à raison de cinq séances de 3 heures, du lundi au vendredi, pour environ **72** enfants répartis sur 6 périodes durant les vacances scolaires*,
- Le lieu des stages devra être situé impérativement sur le territoire des dix communes membres du SIHA,
- Disposer d'une structure adaptée à l'activité proposée,
- Satisfaire aux obligations légales (enseignant qualifié, agréments, installations et équipements aux normes),
- Proposer un repas pour les enfants inscrits en journée,
- Fournir le matériel indispensable à la pratique de l'activité,
- Fournir avant la séance, la liste des intervenants et leurs diplômes,
- Le candidat pourra faire des propositions complémentaires,

**** Les semaines de stages seront définies dans l'année en accord entre l'adjudicateur et le candidat sélectionné. En cas de semaines 4 jours, en raison de jours fériés, un prorata pourra être appliqué si l'activité n'est pas maintenue.***

▪ **Article 5 – Prix du marché**

Caractéristiques des prix pratiqués :

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires pour chacun des lots selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables durant la durée du marché.

**Fait à
L'attributaire**

**Fait à Trets, le
Le Pouvoir adjudicateur**

Lu et approuvé, paraphé, cachet

**Marie France LEFORT,
Président**